

Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 22

Séance du 15 AVRIL 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, le Vingt Six du mois de Mars, à Dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Vingt-et-Un du mois de Mars, s'est réuni sous la présidence de Mme Danièle CORONADO, Maire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mmes ARAGNOUET Brigitte ; BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CHAUMEIL Julie ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; DUBARRY Béatrice ; SANCHO Nadine.

MM. ALMENDRO Eric ; BASTIANINI Jean-Pierre ; DEGUIRAL Philippe ; DUTARDE Emmanuel ; JENNEBAUF Cyril ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LOPES Philippe ; SOYER Damien

Etaient absents : Mme CAMES Colette

Etaient excusés :

Ont donné procuration :

Mme CLEDAT Catherine a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule
Mme CRESCENT Sylvie a donné procuration à Mme ARAGNOUET Brigitte
Mme HULLET Paule a donné procuration à M. LOPES Philippe
M. HUILLET Pierre-Jean a donné procuration à M. LAUDEBAT Olivier
M. RIDEAU Yves a donné procuration à Mme CORONADO Danièle

Délibération N° D25/2026

Accroissement saisonnier d'activité aux espaces verts

Exposé des motifs :

Mme le Maire expose que comme les années précédentes, un surcroît d'activité estival notamment lié à l'organisation de diverses manifestations et la surfréquentation du lac est anticipé. Les seuls agents de la commune ne pouvant assumer ce surcroît d'activité, il est proposé de créer un emploi non-permanent, saisonnier, d'adjoint technique territorial à temps complet affecté au service d'entretien des espaces verts du 15 Mai au 15 Septembre.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment son article L332-23,

Considérant que l'entretien du réseau de distribution d'électricité est d'intérêt général,

Entendu l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} :

De créer un emploi non-permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial, pour effectuer les missions d'agent des espaces verts, à temps complet, en raison d'un accroissement saisonnier d'activité du 15 Mai au 15 Septembre 2026.

Article 2 :

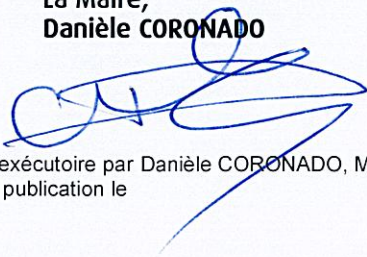
Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année 2026.

Article 3 :

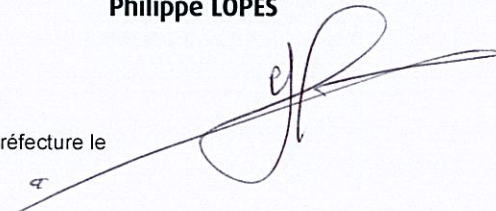
Mme. Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

La Maire,
Danièle CORONADO



Le Secrétaire de séance
Philippe LOPES



Certifié exécutoire par Danièle CORONADO, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la publication le